

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 17 mai 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TREA2412296S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 27 décembre 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à M. Richard Thummel, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans les articles 3, 4 et 6 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 5 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à Mme Isabelle Raullet, attachée d'administration de l'Etat.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission développement durable de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 5 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

Mme Florence Leblond, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » à Athis-Mons de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Belon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « navigation aérienne » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Olivier Fages, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Laura Goubert, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Benoît Lefort, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Bastien Tonneau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Dany Athanase, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Florian Besset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Christian Delpuech, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Jean-Michel Biscarat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Françoise Baysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Richard Cattane, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. David Mulot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Nelly Vaillant, assistante d'administration de l'aviation civile ;
Mme Micheline Bassien, assistante d'administration de l'aviation civile ;
Mme Aurélie Salesse, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Lise Martin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Michel Ravelomanantsoa, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Constantin Teillon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Pierre Boutillier, agent contractuel ;
Mme Patricia Elociny, assistante d'administration de l'aviation civile ;
Mme Marguerite Nii, assistante d'administration de l'aviation civile.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 3 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à

M. Laurent Robert, ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Éric Favarel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Nicolas Vernhes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à M. Vincent Ammi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la cellule des titres aéronautiques du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

Mme Souad Merrach, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Solène Courtot, assistante d'administration de l'aviation civile.

Article 15

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

Mme Nesrine Chkioua, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Emmanuel Lainé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Hervé Roué, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jonathan Vidal, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Christophe Duchene, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Yannick Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Éric Wenger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 16

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Nord de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 17

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Sud de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

M. Mohamed Hamdi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 18

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord, à :

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pierre Boutillier, agent contractuel ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Florence Leblond, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Mme Ingrid Romei, assistante d'administration ;

M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 19

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission des autorisations de transport aérien de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 5 de la décision du 27 décembre 2022 susvisée, à :

Mme Achraf Ait Ben Bouazza, attachée d'administration de l'Etat ;

Mme Ingrid Romei, assistante d'administration.

Article 20

La décision du 5 septembre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 21

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 17 mai 2024,

P. CIPRIANI